PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JANVIER 2026 À 18 H 00

ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2026 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Monsieur le Maire, Michel Boudreault;

Messieurs les conseillers Ryan Young, Jeffrey Smallwood, Daniel Boyer, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac;

Monsieur le directeur général et greffier adjoint, Martin Bonhomme;

Madame la greffière, Me Caroline Plourde;

Monsieur le trésorier, Burak Tuncay;

Monsieur le Maire, Michel Boudreault, agit comme président de la présente séance, *à ce titre, il demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer*.

Me Caroline Plourde, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, elle fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

Adopté

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

01-019-26 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'OUVRIR la séance extraordinaire du 27 janvier 2026 pour l'adoption du budget 2026. Il est 18 h 04.

Adoptée à l'unanimité.

01-020-26 Ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Jeffrey Smallwood

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER l'ordre du jour, ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité

1. Ouverture de la séance

01-019-26 Ouverture de la séance

01-020-26 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes et portant sur les sujets inscrits à l'ordre du jour

3. Finances

01-021-26 Adoption du budget pour l'année 2026

4. Dépôt de documents

5. Levée de la séance

01-022-26 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES ET PORTANT SUR LES SUJETS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

Il y a 5 personnes présentes.

La période de questions s'est ouverte à 18 h 05. Aucune question n'étant posée, elle s'est fermée à 18 h 05.

3. FINANCES

01-021-26 Adoption du budget pour l'année 2026

ATTENDU QUE l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit, entre autres, que le conseil doit préparer et adopter le budget de la Ville en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le budget pour l'année 2026, où sont présentés des revenus et affectations de 27 204 289 $ et des dépenses totalisant 27 204 289 $, dont copie est jointe en annexe « A »;

DE DISTRIBUER un document explicatif du budget à chaque adresse sur le territoire de la municipalité, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Adoptée à l'unanimité.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la

Adopté

Loi sur les cités et villes par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « B »;

- Certificat de publication de l'avis public concernant l'adoption du budget de l'année 2026, dont l'original est joint en annexe « C » conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

01-022-26 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

DE LEVER la présente séance extraordinaire. Il est 18 h 07.

Adoptée à l'unanimité.

[Original signé] _____
Michel Boudreault
Maire

[Original signé] _____
Me Caroline Plourde
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-352825 et dans le dossier numérique numéro 0220-320-352823 (SyGED).

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 27 janvier 2026 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 28 janvier 2026.

[Original signé] _____
Michel Boudreault, Maire

[Original signé] _____
Me Caroline Plourde, greffière

Adopté